



Compte-rendu de Groupe de travail INEAT-EXEAT – Appels à candidature mardi 7 juin 2016 (9h00-13h30)

Lors de ce groupe de travail, l'administration n'a pas voulu annoncer le nombre d'exeats qu'elle accorderait : nous ne le saurons que le 21 juin, lors de la CAPD. Nous avons donc étudié les barèmes de toutes les personnes (72 exeats pour les titulaires, 27 pour les stagiaires) avec le médecin du Rectorat et les assistantes sociales pour les dossiers médico-sociaux. Le nombre d'ineat pour l'Ain étant de 26 seulement, dont un bon nombre ayant fait plusieurs vœux avec l'Ain en 2 ou 3ème rang seulement, l'administration ne veut pas laisser partir trop de personnels ! Cette logique que nous dénonçons depuis plusieurs années conduit de toute façon à refuser des exeats pour des collègues qui de toute façon seront en disponibilité. Nous continuerons à pousser pour qu'un maximum de demandes soient accordées le 21 juin.

Concernant les appels à candidature, l'administration nous a informé en toute fin de groupe de de travail d'un certain nombre de résultats. Les résultats donnés hier sont le fait du prince : non respect de la circulaire concernant les maîtres +, candidatures retenus même hors délais ! Nous continuons à dénoncer ce fonctionnement sur entretien sans respect des barèmes.

1) Barème pour l'instruction des demandes d'exeat :

Même barème que l'an dernier :

- Priorité ministérielle : 2 000 points
- Mutation non-choisie du conjoint : 500 points
- Exeat déjà obtenu l'année précédente (pour les P.E. ou P.E.S.) : 500 points

Les points peuvent se cumuler.

- Points retenus au titre des situations médico-sociales :

1 étoile : 50 points

2 étoiles : 100 points

3 étoiles : 200 points

Dossier médico-social : les points se cumulent. Pour les 3 étoiles médical et social : 400 points + bonif de 200 points soit 600 points en tout

- Ancienneté de la demande d'exeat (seulement pour les P.E., et non pour les P.E.S.) :

A partir de la 2^{ème} demande : 50 points par année

A partir de la 4^{ème} demande : + 500 points

2) Exeat titulaires

Lors du groupe de travail d'hier sur les demandes d'ineat-exeat, l'administration n'a pas annoncé le nombre d'exeat qu'elle accorderait. Nous n'avons donc pas de décision nominative à donner encore : nous en saurons plus le 21 juin lors de la CAPD.

Pour rappel, 26 exeats accordés en 2015 pour 22 effectifs à la rentrée 2015,

72 demandes d'exeat cette année pour 82 l'année dernière.

Les demandes ont été étudiées une à une avec vérification des barèmes en présence du médecin de prévention et des assistantes sociales aussi pour l'étude des situations



Compte-rendu de Groupe de travail INEAT-EXEAT – Appels à candidature mardi 7 juin 2016 (9h00-13h30)

médico-sociales. Reste à l'administration à vérifier les bonifications de 500 points pour les collègues qui ont eu l'exeat l'an dernier (mais pas l'ineat),

Nous sommes intervenus sur plusieurs situations car il manquait parfois des points notamment de mutation "non choisie" du conjoint.

Nous informons au plus vite chacune des personnes de son barème. Le classement nous sera communiqué lors de la CAPD du 21 juin et nous nous assurerons que tous les points ont bien été pris en compte.

3) Exeat stagiaires

27 demandes d'exeat pour 33 l'année dernière. L'administration n'accorderait que 2 demandes sur avis médical (situation exceptionnelle). L'ensemble des autres demandes sont refusées malgré nos demandes de plus de souplesse !

4) Ineat

26 demandes d'ineat cette année pour seulement 18 en 2015. 11 seulement avec l'AIN comme 1^{er} vœu.

Des départements ont déjà accordés l'exeat à 3 personnes pour l'instant. Il semble que la communication entre département ne soit pas parfaite car d'autres demandes d'ineat n'ont pas été encore enregistrées par l'Ain. Cela a son importance car le DASEN de l'Ain accordera des exeats en fonction des ineats potentiels... Nous dénonçons ce problème qui fait que la plupart des départements demandent aux personnels de ne pas envoyer leur demande d'ineat aux départements qu'ils souhaitent, mais ne transmettent pas celle-ci.

Les collègues intégrant le département seront nommés sur poste lors du Groupe de Travail du 1^{er} juillet après les TR ZDA du département en fonction de leur vœu de circonscriptions.

5) Résultats des appels à candidature connus au 6/06/2016

- Poste d'Adjoint Politique de la ville L. Parant Bourg : JOMAIN Y. à Titre Définitif

- Postes d'Enseignant Référent :

Collège de la Dombes Saint-André-De-Corcy : MOURGUES C. à Titre Déf.

Collège L. Lumière : MERMET-LAVY P. à Titre Pro.

- Postes de MSUP :

L. Armand Oyonnax : CLAVEL G. à Titre Déf.

L'Eglisette Oyonnax – GOILLOT L. à Titre Pro.

J-L Aubert Nantua : pas de candidature, possibilité laissée à l'I.E.N. de missionner un P.E.

« faisant-fonction volontaire » (sic !)

C. Guichard Saint-Rambert-En-Bugey : pas de candidature – possibilité laissée à l'I.E.N. de missionner un P.E. « faisant-fonction volontaire »

Arlod Bellegarde : poste vacant malgré 2 candidatures non retenues – possibilité laissée à l'I.E.N. de missionner un P.E. « faisant-fonction volontaire »

Trévoux : PICHOT Y. à Titre Pro.

Béluzon Trévoux : BOURGEOIS C. à Titre Pro.

Relevant : RIVET B. à Titre Pro.

H. Deschamps Miribel : BISSERKINE A. à Titre Pro.



Compte-rendu de Groupe de travail
INEAT-EXEAT – Appels à candidature
mardi 7 juin 2016 (9h00-13h30)

Saint-Denis –En-Bugey : GROSSEGEORGE A. à Titre Pro.

J. Ferrat Belley : HUGON A-S à Titre Pro.

Les Dîmes Bourg : BENECH V. à Titre Pro.

Attention : nous avons signalé que pour ces appels à candidatures, l'administration n'a pas respecté la circulaire mouvement ni l'appel diffusé sur son site ! Après les entretiens, des avis très favorables

- Postes de Maître E : à Titre Pro.

Beynost : BRISACIER A.

Les Vennes Bourg-En-Bresse : LESTRA D.

J-L Aubert Nantua : LAULAGNET B.

Saint-Maurice-De-Beynost: VEDEL V.

Béluzon Trévoux : GUILLOT C.

Les autres postes de Maîtres E restent vacants et ne seront probablement pas pourvus : E.E.PU. COLLONGES et E.E.PU. Florian- FERNEY VOLTAIRE.

- Postes de directions :

Grièges : PONCET A. à titre pro.

Confrançon : CORNIELLE S. à titre pro.

Cerdon : ORJOLLET S. à titre pro.– Priorité possible au Mouvement 2017

Brou Bourg-En-Bresse : PONCET P. à titre pro. – Priorité possible au Mouvement 2017

Versonnex : JONVILLE L. à titre pro. – Priorité possible au Mouvement 2017

Béligneux : FERRANTINI C. à titre pro. – Priorité possible au Mouvement 2017

Charix : LABOUCHE-MINET A. à titre pro. – Priorité possible au Mouvement 2017

D'autres directions sans candidats seront pourvues au second mouvement.